

Direction des sécurités
Service interministériel de défense
et de protection civile

Grenoble, le 20 août 2026

Activation de la procédure vigilance

Description générale de la situation :

Météo France place le département de l'Isère en vigilance orange «orages » à compter du jeudi 20 août 2026 à compter de 15 heures.

Après le passage de quelques cellules orageuses en matinée, l'activité orageuse devrait s'intensifier dès le début de l'après midi avec des précipitations localement importantes. Des cumuls de 30 à 40 mm en une heure sont attendus. Sur l'ensemble de l'épisode, les cumuls pourraient atteindre 80 à 100mm. Ces orages pourront également s'accompagner de grêle et de rafales de vent de l'ordre de 80 km/h.

Actions à engager :

Il est attendu à compter de la réception de ce message et jusqu'à la levée de la vigilance orange, une synthèse par mail à pref-defense-protection-civile@isere.gouv.fr ou à défaut un état néant, avant 19 heures. Celle-ci devra mentionner :

- A. Mesures prises en lien avec l'événement (actions préventives..)
- B. Moyens humains et matériels mis en œuvre pour faire face à la situation
- C. Bilan des interventions réalisées et en cours et bilan victimaire
- D. Difficultés particulières en lien avec l'événement
- E. Tout élément que vous jugeriez nécessaire de porter à connaissance de la Préfecture.

Un compte-rendu immédiat sera réalisé auprès du SIDPC (06 89 64 73 31), afin de signaler tout incident notable en lien avec l'événement climatique.

L'astreinte du
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Liste des destinataires

Services concernés	Pour action	Pour information
SDIS	X	
DIPN	X	
CORG	X	
CD 38	X	
DDT / Mission RDI	X	
DREAL		X
ENEDIS	X	
Opérateurs de téléphonie	X	
SNCF	X	
Mairies	X	
EPCI	X	
Gestionnaires routiers	X (via la DDT)	
ARS	X	
SAMU	X	
DDPP		X
DSDEN / SDJES	X	
DDETS		X
DMD		X
RTE	X	
GRDF / GEG / GDF	X	
BCCI		X
COZ		X